

Sommaire :

Page 1 : Edito

Pages 2 & 3 : La souffrance au travail existe aussi au rectorat.

Page 4 : Rentrée 2016 dans l'académie.

Page 5 : Lycées pro: quoi de neuf à la rentrée?

Page 6 : Fin de contrat pour des centaines de CUI dans les lycées d'IDF.

Page 7 : Non titulaires: A la conquête de nos droits!

Pages 8 & 9 : Le temps de travail dans la Fonction Publique.

Pages 10 & 11 : Plan de formation académique.

Page 12 : calendrier carrière de l'année, contacts.

Directeur de la publication :
Matthieu Brabant
Le Courrier académique
numéro 5 (nouvelle série)
N° CPPAP
0715 S 07491
Imprimé par nos soins

Une rentrée sous le signe de la mobilisation !

Grève contre la réforme du collège, reprise de la bataille inter-professionnelle contre la loi travail, rassemblement pour le réemploi de toutes et tous les collègues contractuels, grèves dans plusieurs établissements pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins, mouvement contre la sortie de l'éducation prioritaire de tous les lycées... Le moins que l'on puisse dire c'est que cette rentrée ne se passe pas sans accrocs!

Vous trouverez dans ce numéro deux articles traitant de nos conditions de travail: un bilan sur les moyens de la rentrée dans notre académie, qui sont loin de nous convenir, un point sur les réformes qui touchent la voie professionnelle, qui vous le verrez sont sources d'interrogations. Nous vous proposons également une analyse du dernier rapport gouvernemental traitant de la question du temps de travail dans la fonction publique. Car ne nous leurrions pas, la bataille contre la loi travail nous concerne aussi! Les agents de la fonction publique ne sont pas à l'abri de cette vague de réformes libérales. Après le Code du Travail, la prochaine cible de nos dirigeants sera le statut de la fonction publique.

Ce numéro est aussi l'occasion de faire un point sur deux mobilisations victorieuses de l'an passé. A savoir: le combat pour l'égalité des droits des contractuels de l'académie. Mais aussi la défense des agents en CUI dans deux établissements.

Nos luttes sont toujours justes et parfois victorieuses! Mais pour y parvenir le mieux est de commencer par se former: connaître ses droits pour mieux les défendre! Vous trouverez dans ces pages notre nouveau plan académique de formation syndicale. Bonne année scolaire et bonne lecture!

Charlotte Vanbesien,
Secrétaire académique de la CGT Educ'Action Créteil.



Conditions de travail

La souffrance au travail existe aussi au rectorat de Créteil !

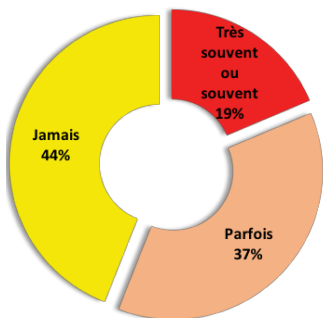
Michele Montanari

Elu au Comité Technique Spécial académique

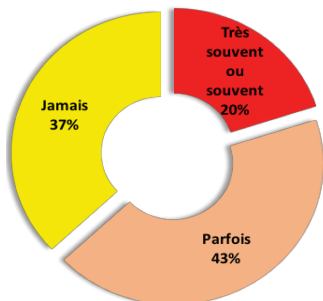


Retrouvez notre enquête complète sur la souffrance au travail au rectorat.

En partant ou rentrant du travail, je ressens parfois une forte colère, l'envie de pleurer sur mon lieu de travail.



Je pense être en situation de souffrance au travail.



1 collègue sur 5 est en situation de souffrance au rectorat



Depuis quelque temps, la CGT du rectorat ne cesse d'être confrontée à des situations de collègues en souffrance sur leur lieu de travail.

Pour essayer de dresser un état des lieux, affiner nos revendications et permettre aux collègues de pouvoir s'exprimer, nous avons diffusé un questionnaire en ligne, anonyme portant sur les conditions de travail au rectorat et les résultats sont sans appel.

Si les enseignants, au quotidien, rencontrent des situations difficiles, les personnels administratifs et techniques aussi. Ce questionnaire a permis, pour certains, de libérer la parole et c'est une bonne chose... Les nombreuses réponses (1/4 des personnels du rectorat) le prouvent.

Aujourd'hui, la santé des personnels de l'Education Nationale n'est pas bonne et l'exposition au stress, l'épuisement professionnel, le burn-out, les faits de violence, la pression hiérarchique ou le harcèlement n'épargnent pas les personnels du rectorat. Tous les personnels ont droit à des conditions d'exercice sur leur lieu de travail qui leur garantissent leur santé physique et mentale. Jusqu'à peu, la notion de conditions de travail se limitait aux conditions physiques, aujourd'hui, elle intègre les conditions relationnelles pour prendre en compte également les conditions psychologiques.

Réagir, sans exception, contre la dégradation des conditions de travail, le harcèlement, les souffrances au travail, le stress et les discriminations est une nécessité vitale et une préoccupation syndicale de la CGT-Educ'action Créteil.

Les possibles causes de la souffrance au travail

Elles sont nombreuses. Cela va de la simple augmentation de la charge de travail à la mise en compétition de collaborateurs d'un même service en passant par la fixation d'objectifs inatteignables ou encore des comportements managériaux vexatoires tels que mise à l'écart délibérée, propos injurieux... Il est possible de classer ces causes en quatre groupes :

1. L'organisation du travail : manque d'objectifs définis, mauvaise communication, absence ou trop de contrôle, statut précaire, impression de gérer dans l'urgence...
2. L'environnement socio-économique : restrictions budgétaires, manque d'emplois... «Plus de 55% des agents pensent que les effectifs sont insuffisants»



3. Environnement physique : bruit, chaleur, humidité, promiscuité des locaux... «Pour 44%, l'environnement n'est pas assez calme pour travailler»
4. Les relations de travail : non reconnaissance du travail effectué, manque de soutien de la hiérarchie voire des collègues, isolement physique ou social... Lors de pics d'activité, les heures supplémentaires effectuées étaient, il y'a encore peu, non reconnues par la hiérarchie.

Différents types de pathologies et de souffrances

La souffrance au travail recouvre un ensemble de risques que l'on nomme risques psychosociaux (RPS) puisqu'ils recouvrent des risques physique et à la santé mentale des salariés:

1. Le stress : Les effets du stress ne sont pas uniquement de nature psychologique. Cela affecte également la santé physique, comme les TMS (troubles musculosquelettiques).
2. Les violences au travail : Physique/psychologique, interne/externe.
3. L'épuisement professionnel : syndrome d'épuisement physique et émotionnel. On parle aussi de burn-out.
4. Les harcèlements : sexuel/moral.
5. Les états intermédiaires entre la bonne santé et la maladie : ils se caractérisent par l'irritabilité, l'inquiétude sur l'avenir, l'agressivité, le manque d'intérêt pour le travail ou pour les autres salariés



Le stress:

«Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face». (Agence européenne pour la Sécurité et la Santé au travail). Les symptômes s'aggravent quand la situation se prolonge encore, pouvant entraîner des altérations sur la santé comme la dépression nerveuse, les risques cardio-vasculaires, la diminution de la résistance aux infections...

Le harcèlement moral:

Le harcèlement moral (délit pénal) prend des formes différentes et entraîne des conséquences multiples. Il est pratiqué dans le but de nuire à une personne ou à un groupe de personnes. C'est une forme de violence insidieuse sur le lieu de travail. Cela se manifeste par des agissements répétés (agressions verbales, insultes, humiliations, brimades, intimidations...), qui ont pour effet d'entraîner une forte dégradation des conditions de travail (atteinte aux droits et à la dignité, altération de la santé physique, remise en question de l'avenir professionnel). Les principaux types d'harcèlement peuvent se classer en 4 groupes:

1. Verticaux descendants (supérieur hiérarchique vers un subordonné),
2. Horizontaux simples (d'un collègue vers un autre collègue),
3. Horizontaux collectifs (d'un groupe de collègue vers un autre collègue),
4. Verticaux ascendants (rares : d'un collègue ou plusieurs collègues vers leur supérieur hiérarchique).

Le harcèlement moral fait partie de la violence au travail.

L'annexe de la Circulaire fonction publique n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique, stipule que : «Les agissements de harcèlement portent gravement atteinte à la dignité humaine. Le respect des droits et libertés fondamentaux de la personne impose aux employeurs des trois fonctions publiques un devoir absolu de sanctionner et de prévenir de tels agissements.»

Au rectorat, près de la moitié des personnes ayant répondu pensent avoir déjà été victime de harcèlement. Et pourtant, l'Education Nationale, comme tout employeur, a des obligations importantes en matière de santé et de sécurité. Elles figurent dans le Code du Travail dans une partie commune au public et au ne soit pas un sujet tabou. Il ne faut pas hésiter à venir en parler aux représentants de la CGT.

La parole doit être libérée ; les craintes de stigmatisation ou de représailles doivent être dépassées afin que des solutions puissent être apportées de manière collective. ■

Rentrée 2016 dans le second degré : toujours des raisons de se mobiliser!

Matthias Perez

PLP,
Représentant au CTA
Membre du bureau
départemental du
sden 93.

Cette rentrée a été l'occasion d'un large plan de communication ministériel pour se féliciter d'entamer la quatrième année de « refondation de l'école ».

Derrière les effets d'annonce, les réformes successives ont accru le démantèlement du service public d'éducation nationale au profit de l'autonomie libérale des établissements.

Une rentrée sous le sceau de l'austérité.

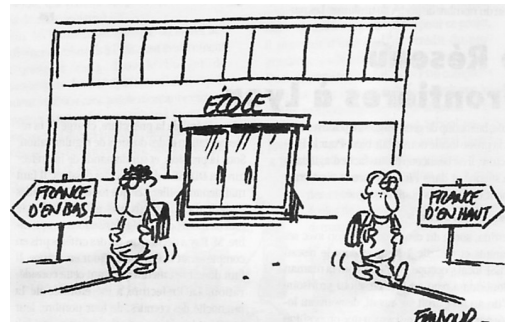
La création au niveau nationale de 60 000 emplois se fait toujours attendre. Avec 12 000 emplois, on est loin des engagements. Le ministre gonfle les chiffres en comptabilisant les créations de supports stagiaire à mi-temps et les emplois d'AED.

Pour notre académie la création de 465 postes dans le second degré ne compense pas l'augmentation démographique des élèves. Les classes de lycée connaissent une forte pression. Les nouveaux dispositifs concernant le redoublement (limitation en 2^{de} et 1^{ère} et droit à redoubler dans son établissement pour les non admis au bac) pèsent particulièrement sur les classes de 1^{ère} technologiques et les terminales.

Nous continuons notre campagne contre l'augmentation des seuils à plus de 24 élèves en bac pro et pour le respect des horaires réglementaires. Pour ouvrir des classes et désengorger l'existant, il faut aussi de nouvelles constructions. La région ne répond que par l'ouverture d'un seul lycée, celui de la plaine Saint-Denis. Nos lycées ont droit à des classes surchargées, mais plus d'être classés en éducation prioritaire. Un courrier de Madame la Ministre a clos le suspense d'un classement des lycées. Pour la CGT Educ'action, les difficultés sociales et scolaires ne s'arrêtent pas au seuil de la scolarité obligatoire. Nous portons l'exigence d'une école émancipatrice pour touTEs jusqu'à 18 ans.

Les collèges ne sont pas en reste, la mise en place de la réforme permet de supprimer en moyenne selon les niveaux de 1h à 2,5h par semaine à nos élèves. L'enseignement spécialisé avec les moyens qui lui sont dédiés (classes à effectifs réduits, heures de concertation) est mis à mal au nom de l'in-

clusion : Les élèves relevant de SE-GPA sont désormais inclus dans les classes de 6^{ème} à plus de 24 élèves avec des enseignants qui ne sont pas formés pour ce public particulier.



Un développement accru de l'autonomie libérale des établissements.

Cette rentrée est celle de la mise à mort du collège unique : 20% des moyens horaires sont laissés à l'autonomie des établissements. Après la réforme des rythmes scolaires, cette territorialisation accroît les inégalités et organise la concurrence entre les établissements. En réalité, cette marge d'autonomie ne permet pas de répondre aux besoins des élèves et les choix sont cruels : préférera-t-on conserver l'enseignement du « latin » ou permettra-t-on de meilleures conditions d'enseignement en dédoublant des classes ? Ces inégalités entre les établissements sont accrues par la réforme de l'éducation prioritaire qui n'octroie aucun moyen supplémentaire aux élèves de REP.

L'autonomie des établissements est aussi mise en avant par le nouveau projet académique de Créteil, qui a reçu un vote négatif de l'ensemble des élus syndicaux sauf l'UNSA en CTA.

Il développe une logique contractuelle entre les établissements et le rectorat à l'aide de contrats d'objectifs et d'indicateurs de performance. Cela permet de faire reposer les difficultés sur les établissements et de mettre en cause les personnels. À chacun de trouver ses solutions sans moyens supplémentaires ! La région va, quant à elle, expérimenter dans 12 lycées des budgets d'autonomie ! ■



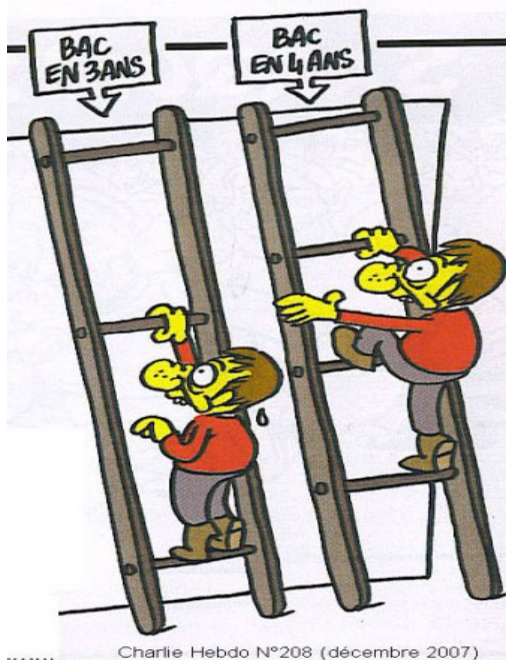
Lycées pro : quoi de neuf à la rentrée ?

Maxime BESSELIEVRE

PLP,
Secrétaire
départemental du
sden 93.

Malgré les coups de « com » ministériels de l'an dernier sur les 30 ans du bac pro et l'importance de la formation professionnelle, rien de fondamental dans la voie professionnelle du lycée.

Pas de remise en cause du bac pro 3 ans, pas d'égalité de traitement entre PLP et certifiéEs... mais cette rentrée s'accompagne tout de même de quelques nouveautés qu'il faut connaître.



PFMP : l'introduction du « prof référent »...

La circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016 impose la désignation d'un professeur référent pour chaque élève, celui-ci signe la convention et assure le suivi de la PFMP. En seconde, la semaine précédant la première PFMP est consacrée à la préparation du stage. Cette circulaire alourdit encore une fois la charge de travail des enseignantEs de la voie professionnelle sans rémunération supplémentaire. La CGT revendique la réduction des PFMP au profit d'une augmentation des horaires d'enseignement de la spécialité.

Disparition des CCF en seconde

Les CCF pour les épreuves de mathématiques et EPS sont supprimées en seconde. La CGT se réjouit de cette nouvelle avancée. Après les suppressions des CCF de PSE, d'éco-gestion et d'éco-droit en terminale, le ministère recule à nouveaux. Il en faudra encore beaucoup pour contribuer à garder le cadre national du diplôme et alléger la charge de travail des enseignantEs.

3ème tour d'AFFELNET : une bonne idée sans moyens...

Le rectorat nous a annoncé la mise en place d'un troisième tour de « réorientation » dans le premier trimestre de l'année de seconde. Mesure louable qui prend en compte le droit à l'erreur en matière d'orientation mais mesure très probablement stérile car sans ouvertures de sections à la hauteur des besoins. Affaire à suivre...

Seconde indéterminée : expérimentation dans l'académie de Créteil

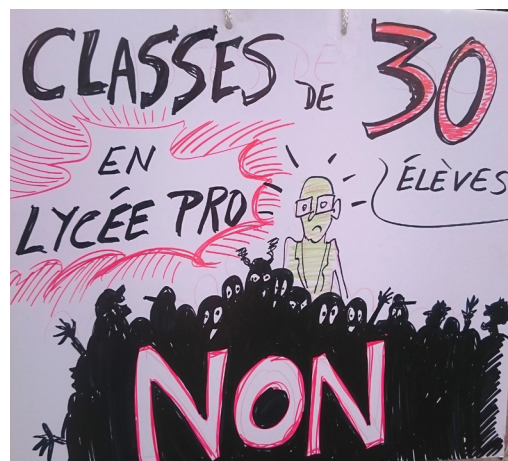
Le rectorat met en place des expérimentations en seconde. Des classes de secondes accueillant tous les publics de manière indifférenciée et offrant des enseignements des trois voies du lycée. Si la CGT Educ'action revendique de repousser le palier d'orientation, cela ne peut se faire en offrant aux élèves qu'un parcours de deux ans pour se spécialiser. Une seconde indéterminée, oui, mais avec un parcours ensuite adapté, qui permette à l'élève d'acquérir les savoir-faire professionnels nécessaires.

Des classes à 30 élèves dans toutes les filières de l'académie ?

Le rectorat entendait ouvrir pour cette rentrée des sections à 30 élèves en terminale. Face à la mobilisation de nombreux lycées dès cette annonce, un gel des ouvertures à 30 a été annoncé, sans être un engagement ferme pour tous les établissements. Soyons vigilantEs, dans ces premières semaines de cours à ne pas accepter plus de 24 élèves par section et à revendiquer l'abaissement des seuils en ASSP. ■



Retrouvez notre analyse plus complète sur la voie professionnelle.



Non titulaires : A la conquête de nos droits

les Elus paritaires CGT
Educ'action Créteil :

Barre Laurence,
Dominguez Lionel,
Lecomte Ludovic,
Guyot David.

Suite à la mobilisation conjointe et solidaire des personnels non titulaires, enseignants et administratifs, au côté des élus CGT, des avancées ont été obtenues l'année écoulée.

Une meilleure écoute et une meilleure communication de la part des services du Rectorat :

- Mise en place de la plateforme CONCRET,
- Audiences régulières pour examiner les situations,
- Commission consultative paritaire sur le sujet de l'affectation des personnels non titulaires,
- Accueil amélioré des personnels
- Communication plus rapide, en direction des personnels contractuels qui ne peuvent être repris à la rentrée, faute de berceaux.

Un début de reconnaissance qu'à un même travail doivent correspondre des rémunérations identiques :

Obtention de l'heure de décharge pour service effectué sur plusieurs établissements ou communes, si affectation au 1er septembre, comme pour les titulaires.

La nécessité de formation des enseignants contractuels:

- Obtention du paiement à 100% des congés formation.

Pour autant, à l'échelle de l'académie, comme à celle du pays, la précarité augmente et n'est plus, depuis longtemps, ni un régime dérogatoire, ni un phénomène conjoncturel.

Alors que le gouvernement communique à tout va sur la lutte contre le décrochage scolaire, le droit au retour en formation, le droit au redoublement, force est de constater que les moyens n'y sont pas. Pas plus de volonté de résorption de l'emploi précaire, qui, comme dans tous les autres secteurs de la société, touche les personnels de l'Education nationale.

Dans ce domaine l'académie de Créteil est championne toutes catégories. La précarité des personnels est en augmentation constante, avec notamment pour le second degré près de 4000 enseignants non titulaires, soit plus d'un sur dix.

Nous refusons de nous laisser conduire vers cette société individualiste, injuste, désolidarisante et précarisante d'obéissance aux dictats des financiers européens.



NON
à la précarité

CONTRATS DE TRAVAIL
Jetables

Tous ensemble
pour l'avenir de nos emplois

Gagnons une
sécurité sociale professionnelle

Pour la CGT, toute avancée est un pas vers la titularisation de tous les personnels contractuels sans condition de concours ou de nationalité.

Les 4000 non titulaires sur l'académie de Créteil représentent une vraie force, aussi mobilisons nous pour obtenir, notamment :

- Le réemploi de tous,
- La mise en place de contrats de 3 ans,
- Le paiement des CDI à 100%,
- La fin des temps partiels imposés,
- Une vraie CCP d'affectation permettant aux élus de jouer leur rôle.
- Défendre nos droits, c'est aller vers une école qui a des moyens, une école pour tous. ■



4000 NON TITULAIRES DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

ARRACHONS NOS DROITS

Pour une équité de traitement

Avec l'objectif national de la titularisation de tous et toutes sans condition de concours ni de nationalité.

Obtenons, dès maintenant, à Créteil

- Un CCD de trois ans (à l'embauche, renouvelable une fois avant le passage en CDI)
- Le maintien du traitement à 100% pour les contractuels en CDI contraints d'accepter des postes à temps partiel (au même titre que les TZR)
- L'embauche des professeurs contractuels des autres académies franciliennes avec reprise de l'ancienneté et maintien de l'indice de rémunération
- Une véritable commission paritaire d'affectation

PERMANENCES NON TITULAIRES :

Les Mercredis de 14 h. à 17 h., Rectorat de Créteil, 4 rue Georges Enesco,
Tel : 06.58.86.53.76

Nous permettre de suivre votre situation
c'est aussi renseigner votre fiche :

Sur : <https://ielus.cgteduccreteil.org/icgt/>

**POUR DEFENDRE ET
CONQUERIR VOS DROITS,
SYNDIQUEZ-VOUS**

www.cgteduccreteil.org

Fin de contrat pour des centaines d'agents dans les lycées d'Ile-de-France : face à la politique de la région, une nécessaire riposte!

Nicolas Leroux

PLP
Membre du bureau
départemental du
sden 93.

Les agents techniques, dans les lycées, sont fortement touchés par la décision de la Région de diminuer drastiquement le budget qui permettait de subventionner les emplois aidés.

Dans les établissements les « Contrats Unique d'Insertion », CUI, sont des mi-temps payés sur la base du smic. Petite économie sur le papier (1,6 million d'euros), mais véritable plan social dans les faits : sur les 680 personnes embauchées à l'entretien dans les lycées avec ce contrat, 350 ne sont pas renouvelées et sont en passe de perdre brutalement leur emploi. Voilà donc un plan de licenciement que la nouvelle équipe du Conseil régional dirigée par Péresse aurait voulu faire passer sans vagues. Et, effectivement, dans de nombreux lycées, la non-reconduction d'un contrat aboutissant à la mise au chômage d'un personnel s'effectue sans réaction majeure.

Mais, dans quelques cas, la Région tombe sur un os et la réaction des personnels, agents d'entretien et enseignants au coude à coude pour la défense de collègues qui partageaient leur quotidien depuis des années.

Au lycée Eugénie Cotton (Montreuil, 93), 4 collègues en CUI étaient en fin de contrat. Une mobilisation d'une quinzaine de jours, ponctuée de trois jours de grève, a abouti à l'obtention de contrats à plein temps avec la Région pour ceux dont le contrat se terminait en mai.

La grève au lycée Jean Rostand de Villepinte de mai 2016 a connu une origine similaire : 6 CUI y étaient embauchés et étaient en danger. Une grève conjointe des agents d'entretien et des enseignants a abouti, au bout de 11 jours, à des avancées : le collègue en fin de contrat a lui aussi trouvé un plein temps avec la Région. Quant aux autres, la Région a renvoyé la question aux dates du terme des contrats, c'est-à-dire à cet automne.

Les deux mobilisations mentionnées présentent les mêmes caractéristiques : dans les deux cas, il s'est agi d'une lutte conjointe des enseignants et des agents de maintenance et d'entretien. Les personnels mobilisés étaient tous sur la même ligne : les collègues employés en CUI et intégrés aux lycées où ils travaillent doivent tous trouver un



contrat pérenne avec la Région. Cette dernière évoque une gestion « au cas par cas » : de fait, la Région donnera des contrats là où les personnels seront mobilisés et licenciera les autres CUI là où elle ne trouvera pas de réaction.

L'autre revendication des personnels mobilisés concernait la nécessaire création de postes d'entretien dans les lycées. De fait, les personnels en CUI palliaient le déficit d'embauches dans des établissements qui connaissent, depuis des années, une poussée démographique. Le non renouvellement des contrats aboutit à une surcharge de travail pour les personnels qui restent. La Région tient une ligne : travailler à effectif constant, malgré l'augmentation du public scolaire et des surfaces à entretenir. A Eugénie Cotton et à Jean Rostand, les personnels ont obtenu des créations de postes, même si elles sont ressenties comme très insuffisantes. Mais partout où la Région ne rencontrera pas de résistance, aucune compensation ne sera prévue.

Nul doute que, dans de nombreux lycées, des agents d'entretien et des enseignants se trouvent confrontés aux mêmes suppressions de personnel, et réussir à porter la question collectivement et non plus lycée par lycée est un des enjeux de cette rentrée.

Il est nécessaire que dans chaque lycée la vigilance soit de mise quant à la situation de collègues CUI dont on ignore même parfois qu'ils le sont. Les premières expériences du printemps peuvent, dans ce cadre, être précieuses. ■



Rapport sur le temps de travail des agents de la Fonction Publique.

Daniel Jorge

PLP

Membre du bureau départemental du sden 94
Elu CAPA PLP

Le temps de travail des agents de la Fonction Publique est très souvent l'objet de contre-vérités, voire de sarcasmes.

On notera positivement que le rapport sur ce sujet de Ph. Laurent, président du conseil supérieur de la Fonction Publique territoriale, remis à la Ministre fin mai rappelle que **les fonctionnaires ne travaillent pas moins que les salariés du privé, ce que la CGT affirme depuis longtemps.**

On soulignera cependant que l'analyse a exclu le temps de travail des militaires et des enseignants. Pourtant, les astreintes des uns et l'alourdissement des tâches des autres - pour lesquels les lois Aubry n'ont amené aucune mesure spécifique de réduction du temps de travail - auraient pu amener des réflexions intéressantes sur les liens entre durée et conditions du travail. Venons-en au contenu de quelques-unes des recommandations du rapport :

- **la «fin des régimes dérogatoires à la base légale des 1607 heures».** Alors que ces dérogations ont été mises en place pour répondre aux spécificités du

lume horaire pour assurer la continuité d'un service public de qualité ; mais silence dans ce rapport sur la nécessité d'augmenter les effectifs pour empêcher cette génération d'heures supplémentaires ou de diminuer la charge de travail.

- **«laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour et 35 heures par semaine et ne bénéficient pas de jours de RTT.»** Cette recommandation n'ouvre aucun droit aux fonctionnaires placés sous ce régime et fige leur situation en proposant qu'ils bénéficient d'un droit dont ils disposent déjà. Pour les autres fonctionnaires et agents non-titulaires, cette recommandation constitue une privation de droit et une régression sociale supplémentaire.

- **sur la reconnaissance du travail «invisible»** lié aux technologies de la communication, le rapport ne propose en aucun cas que le droit à la déconnexion soit un droit opposable pour les agents. Il se contente de généraliser l'établissement d'une charte des temps, qui est souvent une charte des bonnes intentions.

Enfin, le rapport fait des recommandations sur la transparence de la gestion et du suivi du temps de travail (renforcement de la collecte et de l'analyse des données sur le temps de travail dans la Fonction publique, la création de modules de formation initiale sur la gestion du temps de travail...). On pourrait avoir envie de dire «chiche!» si cela amenait de réelles réflexions pour une réduction du temps de travail amenant du mieux-être pour tous et permettant les embauches nécessaires.

C'est pourquoi la réflexion de la CGT-Fonction Publique sur ce rapport l'amène à participer à la campagne confédérale sur les 32 heures. Pour ce qui concerne l'Éducation, nous continuons à revendiquer une baisse du temps devant élèves et l'intégration de temps de concertation dans le temps de service. ■



service public, en lien avec des missions qui ont un impact certain sur la santé des agents, le rapport tente de démontrer que certains régimes de sujétions ont été créés «pour renforcer l'attractivité des postes». Il prend comme exemple le poste d'agent d'accueil, ce qui démontre une méconnaissance complète des contraintes et violences subies par les agents exposés au public.

- **«recommandation relative au rappel des règles encadrant les heures supplémentaires et nécessité d'empêcher les agents de les générer eux-mêmes».** Devant la restructuration permanente de l'administration de l'État et les coupes massives dans les effectifs, les agents n'ont en effet d'autre choix que d'augmenter eux-mêmes leur vo-

Plan de formation 2016 - 2017

La formation syndicale un droit ! UN OUTIL POUR LA CONSTRUCTION SYNDICALE .



La CGT-Educ'action met en place pour l'année 2016 – 2017 un plan de formation syndicale. Connaître ses droits, les faire respecter, lutter pour en gagner de nouveau font partie des raisons d'être du syndicalisme. Il s'agit de permettre aux militantEs d'appréhender des questions clefs touchant le métier et l'ensemble des personnels, ancrer la légitimité de ceux-ci et encourager le développement des sections syndicales.

La formation syndicale est un droit pour tous les personnels titulaires et non titulaires, syndiqués ou non. Chaque salarié a droit à 12 jours de formation par an. Le congé doit être demandé dès que possible et au maximum, 1 mois à l'avance au chef de service. L'absence de réponse 15 jours avant la date équivaut à une acceptation. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités de service s'y opposent (article 4 du décret n°84-474 du 15 juin 1984). Dans ce cas, il faut prévenir immédiatement le syndicat.



Toutes les formations auront lieu à la Bourse de travail de Paris – 3 rue du château d'Eau, 75010 Paris

Animer l'activité syndicale dans son établissement

Date : Vendredi 7 octobre 2016 – 9h30 – 17h (mandat à déposer avant le 03/10/2016)

Cette formation destinée aux jeunes adhérents souhaitant recevoir une première formation syndicale abordera l'histoire du syndicalisme et du syndicat, les droits syndicaux en offrant des outils et des ressources pratiques pour agir dans son établissement (répondre aux interrogations et aux problématiques des collègues, construire une mobilisation, intervenir dans les instances de l'établissement).

Mutations inter-académiques, comprendre, conseiller et agir

Date : Mardi 22 novembre 2016 – 9h30 – 17h (demande à déposer avant le 19/10/2016)

Cette période est stressante pour les collègues qui doivent être affectés ou qui souhaitent repartir dans leur académie d'origine ou tout simplement, changer d'académie. Demander une mutation est un droit, mais cela ne veut pas dire obligatoirement l'obtenir. Les points abordés seront : règles du mouvement, calcul du barème, stratégies à envisager et l'étude de situations concrètes...

Santé au travail et conditions de travail

Date : Jeudi 8 décembre – 9h30 – 17h (demande à déposer avant le 08/11/2016)

L'Education Nationale n'est pas un employeur modèle. Les troubles psychosociaux sont très présents et la souffrance au travail peut se traduire par différents troubles. Mais, la souffrance au travail n'est pas une fatalité ; il faut la combattre et aider les collègues dans cette démarche. Les points abordés seront : le travail et son impact sur la santé, l'environnement et la souffrance au travail... Que faire individuellement, mais également collectivement ? Le CHSCT, pour qui, pour quoi ?

Intervenir contre la précarité

Date : Lundi 9 janvier 2017 – 9h30 – 17h (demande à déposer avant le 09/12/2016)

La CGT-Educ'Action Créteil est toujours engagée dans la lutte contre la précarité et la défense des collègues non titulaires enseignants. La formation doit permettre à tous les militantEs de pouvoir intervenir dans établissements, école ou service sur les questions de précarité : connaissance du cadre réglementaire, premières procédures de défense des collègues, enjeux revendicatifs actuels.

CA et DHG

Date : Mardi 31 janvier 2017 – 9h30 – 17h (demande à déposer avant le 16/12/2016)

Le vote de la Dotation Horaire Globale dans un établissement scolaire est déterminant car il va déterminer les conditions de travail des enseignants et de leurs élèves. Cette formation se propose d'apporter les éclairages nécessaires à la compréhension des DHG en lycée (LGT et LP) et en collège. Elle donnera également des outils pour intervenir en commission permanente et en CA.

Enjeu des mutations intra-académiques

Date : Lundi 20 mars 2017 – 9h30 – 17h (demande à déposer avant le 20/02/2017)

La période de mutations intra-académiques est une période importante pour les collègues qui ont été affectés sur Créteil ou qui souhaitent une mobilité à l'intérieur de l'académie. Les militantEs doivent pouvoir aider les collègues à comprendre toutes les subtilités pour élaborer leur projet de mutation. Les points abordés seront : règles du mouvement, calcul du barème, stratégies à envisager et l'étude de situations concrètes...

Evolution de carrière, droits des personnels enseignants (1°, 2° degré) et d'éducation

Date : Lundi 24 avril 2017 – 9h 30 – 17h (demande à déposer avant le 24 mars 2017)

Les personnels, tout au long de leur carrière doivent pouvoir suivre leur évolution de carrière et connaître tous leurs droits. Pour un militantE syndical, il est indispensable de connaître les textes et de savoir comment les faire respecter. Les points abordés seront : la carrière (notation, avancement d'échelon...), les droits (autorisations d'absence, temps partiels, formation, disponibilité, maladie), PACD/PALD, reclassement...

Personnels administratifs : droits et revendications syndicales.

Date : mardi 30 mai 2017 – 9h30 – 17h (demande à déposer avant le 26/04/2017)

Cette formation s'adresse aux militants administratifs qui souhaitent connaître leurs droits, les défendre, les faire respecter et s'organiser dans leur service. Nous vous présenterons les propositions et les revendications de la CGT Educ'Action concernant l'évolution de vos droits. Les militants enseignants, CPE, COP, qui souhaitent connaître les droits de leurs collègues personnels administratifs, pour les soutenir dans leur établissement, seront également les bienvenus !

Informez-nous de votre participation soit en renvoyant ce coupon à CGT-Educ'Action académie de Créteil 11 rue des archives 9400 Créteil, soit en envoyant un email à votre syndicat départemental (77@cgteduccreteil.org / 93@cgteduccreteil.org / 94@cgteduccreteil.org)

Coupon-réponse formation

Je m'inscris à/aux formations :
.....
.....
Nom (Mme/M.) Prénom :
Adresse :
Code postal :Commune :
Tel :Mel :
Lieu d'exercice :

Calendrier carrière 2016/2017

24 Septembre

14h00: AG professeurs stagiaires Maison des syndicats de Créteil, 11 rue des archives à Créteil.

15 Octobre

Dernier délai de retour des dossiers de reclassements au rectorat.

Nous vous donnons ici à titre indicatif les périodes d'inscription ou de demandes, les dates précises seront affichées sur la page d'accueil de notre site internet (cgte-ducreteil.org) dès que le rectorat nous les fera parvenir.

NOVEMBRE

Saisie des vœux inter-académiques sur SIAM.

JANVIER

Barèmes mutations inter académiques.

La CCP des non titulaires traitant des promotions d'échelon et des CDIisation à lieu traditionnellement en Janvier/février.

FÉVRIER

Demande congé de formation.

Demande de recrutement au titre du BOE.

Campagne de demande des temps partiels.

Passage d'échelon.

MARS

Résultats des CAPN d'affectation inter académiques

Début de la phase intra-académique des mutations: saisie des vœux sur SIAM.

Campagne de notations administratives.

Passage à la Hors-classe.

JUIN

Limite des contestations de notes administratives.

Connaître ses droits pour mieux les défendre!

Animer l'activité syndicale dans son établissement

Date : Vendredi 7 octobre 2016 - 9h30 - 17h (mandat à déposer avant le 03/09/2016)

Lieu : Bourse du travail de Paris (3 Rue du Château d'Eau, 75010 Paris)

Mutations inter-académiques, comprendre, conseiller et agir

Date : Mardi 22 novembre 2016 - 9h30 - 17h (demande à déposer avant le 19/10/2016)

Lieu : Bourse du travail de Paris (3 Rue du Château d'Eau, 75010 Paris)

Santé au travail et conditions de travail

Date : Jeudi 8 décembre - 9h30 - 17h (demande à déposer avant le 08/11/2016)

Lieu : Bourse du travail de Paris (3 Rue du Château d'Eau, 75010 Paris)

Nous contacter

Notre adresse :

CGT Educ'action Créteil des élus : CGT Educ'action Créteil - Elus - 11 rue des archives 94000 Créteil.

Pour toutes questions contacter votre syndicat départemental:

Seine-et-Marne CGT-Éduc'Action 77 :

15 rue Pajol 77 007 Melun cedex

Tel : 01 64 14 25 85

mail : 77@cgteduccreteil.org

site internet : <http://cgteduc77.org/>

Seine-Saint-Denis CGT-Éduc'Action 93 :

9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis

Tel : 01 55 84 41 02

mail : 93@cgteduccreteil.org

site internet : <http://cgteduc93.fr/>

Val-de-Marne CGT-Éduc'Action 94 :

11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01 41 94 94 25

mail : 94@cgteduccreteil.org

site internet : <http://cgt.education94.free.fr/>

Pour contacter les élus nationaux :

unsen.elus@ferc.cgt.fr - 01 48 18 81 47

